



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**

**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 3
6	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
7	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	ONTEX	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

BRIZON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLÉ Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 AOÛT 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



## DÉLIBÉRATION

N° : 8      Année : 2024  
Exécutoire le : 11 SEP. 2024  
Publiée / Notifiée le : 11 SEP. 2024  
Visée le : 10 SEP. 2024

### COMMANDE PUBLIQUE

#### **Accord cadre n° 2024-024 - Groupement de commandes entre Grand Lac, le CIAS Grand Lac, 9 communes de Grand Lac et le SIVS de Chautagne - Fourniture de solutions d'impressions, de consommables et des prestations associées - Attribution**

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché, portant sur l'acquisition et le renouvellement de la fourniture et des services associés pour le matériel d'impression.

Cet accord cadre a été passé en groupement de commandes entre Grand Lac, le CIAS Grand Lac, le SIVSC de Chautagne et 9 communes du territoire, à savoir : Grésy-sur-Aix, Motz, Bourdeau, Drumettaz-Clarafond, La Biolle, Chindrieux, Ruffieux, Entrelac et Mouxy.

Grand Lac a été désigné coordonnateur.

L'accord cadre est passé pour une durée de 5 ans ferme.

La consultation a fait l'objet d'une décomposition en 3 lots :

- Lot 1 : Achats/locations de matériels d'impressions neufs/reconditionnés, maintenance associée ;
- Lot 2 : Reprise en maintenance de matériels d'impressions multimarques existants.
- Lot 3 : Fourniture de logiciels de gestions de flux d'impressions multimarques.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre pour chaque membre du groupement.

Les montants maximums de l'accord-cadre sont fixés pour chaque membre du groupement.

- Pour le Lot 1 : Achats/locations de matériels d'impressions neufs/reconditionnés, maintenance associée.

Membre du groupement	Montant maximal sur la durée totale €HT
Communauté d'Agglomération Grand Lac	350 000,00 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale de Grand Lac	100 000,00 €
Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne	110 000,00 €
Commune de La Biolle	60 000,00 €
Commune de Drumettaz-Clarafond	60 000,00 €
Commune de Bourdeau	40 000,00 €
Commune de Ruffieux	20 000,00 €
Commune de Chindrieux	40 000,00 €
Commune de Grésy-sur-Aix	120 000,00 €
Commune d'Entrelacs	200 000,00 €
Commune de Motz	40 000,00 €
Commune de Mouxy	40 000,00 €

- Pour le Lot 2 : Reprise en maintenance de matériels d'impressions multimarques existants.

Membre du groupement	Montant maximal annuels €HT
Communauté d'Agglomération Grand Lac	7 500 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale de Grand Lac	9 000 €
Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne	7 500 €
Commune de la Biolle	15 000 €
Commune de Drumettaz-Clarafond	3 000 €
Commune de Bourdeau	5 000 €
Commune de Ruffieux	3 000 €
Commune de Chindrieux	3 000 €
Commune de Grésy-sur-Aix	3 000 €
Commune d'Entrelacs	20 000 €
Commune de Motz	3 000 €
Commune de Mouxy	5 000 €

- Pour le Lot 3 : Fourniture de logiciels de gestions de flux d'impressions multimarques.

Membre du groupement	Montant maximal sur la durée totale €HT
Communauté d'Agglomération Grand Lac	50 000,00
Centre Intercommunal d'Action Sociale de Grand Lac	25 000,00
Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne	20 000,00
Commune de la Biolle	20 000,00
Commune de Drumettaz-Clarafond	20 000,00
Commune de Bourdeau	10 000,00
Commune de Ruffieux	10 000,00
Commune de Chindrieux	10 000,00
Commune de Grésy-sur-Aix	20 000,00
Commune d'Entrelacs	30 000,00
Commune de Motz	10 000,00
Commune de Mouxy	10 000,00

La limite de réception des offres a été fixée au 8 juillet 2024 à 12h00. Quatre offres ont été réceptionnées pour le lot 1. Aucune offre n'a été réceptionnée pour le lot 2. Trois offres ont été réceptionnées pour le lot 3.

Au vu des critères fixés (60 % valeur technique / 40 % prix) et après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 27 août 2024 propose l'attribution suivante :

- Lot 1 (Achats/locations de matériels d'impressions neufs/reconditionnés, maintenance associée) : attribution à l'entreprise REX ROTARY avec un détail quantitatif estimatif de 343 474,66 € pour 5 ans pour l'ensemble des collectivités.
- Lot 2 (Reprise en maintenance de matériels d'impressions multimarques existants) : Classé infructueux pour absence d'offres. Des négociations directes seront menées par les communes et le SIVSC en fonction de leur matériel à conserver, Grand Lac et le CIAS n'étant pas concernés par ce lot.
- Lot 3 (Fourniture de logiciels de gestions de flux d'impressions multimarques) : attribution à l'entreprise KOESIO.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle aux budgets pour les différents services de Grand Lac et du CIAS de Grand Lac.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution de l'accord-cadre aux entreprises précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre et tous les documents nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président,  
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 8 : Accord cadre n. 2024-024 - Groupement de commandes entre Grand Lac, le CIAS Grand Lac, 9 communes de Grand Lac et le SIVS de Chautagne - Fourniture de solutions d'impressions, de consommables et des prestations associées - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5111 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240903-d5111-DE

---

**Date de décision :** 03/09/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.1. Délibérations  
1.4.1.3. Autres